## **SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 8 décembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de M. Pierre TRAMONT.

<u>Présents</u>: Mmes BERDUCAT - BEUNEUX – NOGUÉ - PELUHET - QUESSETTE - MM. BARIAC - IGAU – MACIAS – PRATDESSUS – TRAMONT.

Excusée: Mme COURTIN (procuration à M.TRAMONT).

Secrétaire de séance : Mme NOGUÉ.

#### Ordre du jour :

- FAR 2021,
- Désignation correspondant défense,
- Consultation pour choix maître d'œuvre rénovation logements,
- Questions diverses.

\* \* \* \*

### FAR 2021 – TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise MALET concernant la réfection de fin de la rue de Marque Debat ainsi que le parking rue de la Hourcadette. Le devis s'élève à 27 933.00 € HT.

Après délibération, le conseil municipal **APPROUVE** ces travaux et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental au titre du FAR 2021.

### **DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fonction du correspondant défense a été créée en 2001 par le ministère délégué aux anciens combattants et qu'elle a vocation à développer le lien armée-nation. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Après délibération, le conseil municipal **NOMME** Monsieur le Maire, correspondant défense.

# CONSULTATION POUR CHOIX MAÎTRE D'ŒUVRE RÉNOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 relative à la rénovation et à la restructuration de logements communaux.

Il fait état de différents éléments de l'opération développés dans le dossier.

Après délibération, le conseil municipal **DÉCIDE** :

D'APPROUVER le dossier de faisabilité réalisé par l'ADAC 65,

• **D'ENGAGER** une enveloppe prévisionnelle de 209 968.00 € HT pour l'ensemble de l'opération sur le budget de l'exercice 2021,

Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire :

- A LANCER la consultation de prestataires d'études,
- A SIGNER les contrats avec les prestataires d'études,
- A DEMANDER les aides financières auprès des organismes financeurs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

### • DROIT DE PRÉEMPTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un droit de préemption urbain reçu depuis la dernière réunion : - parcelles A 918, 920, 921, 1041 et 1043, rue de la Hourcadette.

Monsieur le Maire, ayant procuration, n'a pas souhaité exercer le droit de préemption de la commune.

### NÖEL 2020

La commission « fêtes et cérémonies » informe l'assemblée que la distribution des paniers garnis pour les aînés aura lieu le samedi 12 décembre 2020 et la distribution des cadeaux pour les enfants le samedi 19 décembre 2020.